

ELECTION DU REPRESENTANT DES AGENTS DE RECHERCHES PRIVEES AU CNAPS

Communiqué intersyndical

Pour le respect d'une véritable représentativité, les organisations professionnelles ont choisi le site de la C.N.D.E.P. www.cndep.org pour mettre en place un vote télématique qui vous permettra d'élire pour deux ans le représentant de la profession d'Agents de recherches privées qui siègera au CNAPS et dans l'immédiat aux travaux préparatoires de sa mise en place. Le vote sera contrôlé par huissier de justice* et par les organisations professionnelles. Un vote par correspondance est adressé aux professionnels dont l'adresse e-mail reste inconnue du bureau de vote en ligne ;

I - REGLEMENT DU VOTE ET CALENDRIER -

- ✓ La liste des candidats est clôturée le **10/07/2011 à 23:59:59** ;
- ✓ Scrutin ouvert du **13/07/2011 00:00:01** au **23/07/2011 23:59:59** ;
- ✓ Les votes télématiques commencent le **13/07/2011 00:00:01** ;
- ✓ Pour que le vote télématique soit pris en compte, l'accusé réception télématique reçu par mail doit parvenir à l'huissier de justice chargé du contrôle avant le **23/07/2011 23:59:59** dans l'enveloppe de vote en pièce jointe, le cachet de la poste faisant foi ;
- ✓ Un vote par correspondance est adressé aux professionnels dont l'adresse e-mail reste inconnue du bureau de vote en ligne. Le vote doit être adressé à l'huissier de justice au plus tard le **23/07/2011 23:59:59**. Le cachet de la poste faisant foi.
- ✓ Le dépouillement des votes se fait dans l'étude de la SCP Peyrache - Nekadi Huissiers de justice associés - BP 7362 - 195, rue Yves Montand 34083 Montpellier cedex 04 le **26/07/2011 à 14:00:00** en présence d'un représentant de chaque organisation professionnelle convoqué.
- ✓ Le scrutin est un scrutin uninominal majoritaire. En cas d'égalité des voix un deuxième tour sera organisé en septembre 2011 pour départager les candidats.
- ✓ **Le représentant élu aura l'obligation d'informer par tous moyens les syndicats et l'ensemble de la profession sur tous les sujets relatifs à l'activité de la recherche privée.**
- ✓ Site internet du vote : <http://forge.ipsl.jussieu.fr/epoll/demo/ballot/98>
- ✓ Pour s'inscrire sur la liste des votants, adressez un email à : inscription.cnaps@cndep.org
- ✓ Questions sur le vote : adressez un email à question.cnaps@cndep.org
- ✓ Un envoi par courrier est effectué sous-contrôle d'huissier aux 860 agences de France. Ce courrier permet un vote par correspondance directement en adressant le bordereau de vote dans l'enveloppe prévue à cet effet à l'huissier de Justice chargé du contrôle avant le 23/07/2011 23:59:59.
- ✓ **Dans l'enveloppe, glisser deux documents** : l'identité du votant destinée à valider uniquement la liste des votants -exemple : X a voté et/ou X n'a pas voté (le vote est anonyme)- et la confirmation du vote télématique ou le vote par courrier - qui doit être séparée pour garantir l'anonymat du votant -.
- ✓ **Le vote par correspondance** est destiné aux professionnels n'ayant pas internet. Il sécurise également le vote télématique.
- ✓ **Question sur le vote** : adressez un email à question.cnaps@cndep.org

II - VOTE PAR CORRESPONDANCE-

Le matériel de vote remis par la poste contient un courrier explicatif avec :

1. Une enveloppe de vote libellée à l'adresse de l'huissier chargé du contrôle ;
2. une carte de vote ;
3. un bulletin électoral.

III - COMMENT REMPLIR SON BULLETIN -

1- Détacher la carte de vote, la compléter et la signer - *Cette carte prouve que vous avez le droit d'être sur la liste des votants en votre qualité de professionnel-*

2 - Détacher le bulletin électoral. - *Cochez le nom d'un candidat- dont vous pourrez prendre connaissance du curriculum vitae directement sur le site www.cndep.org rubrique « VOTE CNAPS » onglet « Liste des candidats ».*

3 - Glisser ensuite votre carte signée et votre bulletin de vote dans l'enveloppe « VOTE CNAPS » libellée à l'adresse de l'huissier. Veuillez respecter le délai d'expédition : votre envoi devra impérativement parvenir à l'huissier de justice chargé du contrôle avant le **23/07/2011 23 heures 59 minutes 59 secondes**.

ELECTION DU REPRESENTANT DES AGENTS DE RECHERCHES PRIVEES AU CNAPS
Communiqué intersyndical

IV –RECOMMANDATIONS-

Pour que votre bulletin soit valable et que votre voix compte, un certain nombre de règles doivent être respectées

- Vous ne pouvez attribuer votre suffrage qu'à une seule personne parmi les candidats officiels.
- N'utilisez que le bulletin fourni dans le matériel de vote ;
- En dehors du nom du candidat de votre choix, abstenez-vous de toute annotation sur votre bulletin de vote, sinon il sera considéré comme nul.
- Vous devez signer la carte de vote, mais en aucun cas le bulletin de vote ou l'enveloppe qui le contient, sinon votre bulletin sera déclaré nul ;
- Respectez les délais fixés ;
- Détacher la carte et le bulletin de vote ci-dessous ;
- Glisser les deux documents dans l'enveloppe VOTE à timbrer.

Pour retrouver les programmes des candidats, et pour ne pas élire un représentant que vous ne connaissez pas, rendez-vous sur le site : <http://www.cndep.org/detective/election-representant-arp-comite-cnaps.htm>

*Détacher suivant les pointillés

ELECTION DU REPRESENTANT DES AGENTS DE RECHERCHES PRIVEES AU CNAPS

CARTE DE VOTE

Nom.....Prénom.....

AGENCE.....

ADRESSE PROFESSIONNELLE.....

Signature :

*Détacher suivant les pointillés

ELECTION DU REPRESENTANT DES AGENTS DE RECHERCHES PRIVEES AU CNAPS

BULLETIN DE VOTE

Liste classée par ordre alphabétique

*Cochez d'une façon claire et lisible la case correspondant à votre choix (une seule case par bulletin)

- | | |
|---------------------------------------|---|
| <input type="radio"/> AURIBAUT Joël | <input type="radio"/> HOLLINGER Marie-Françoise |
| <input type="radio"/> DMYTRUS Charles | <input type="radio"/> RENARD Jean |
| <input type="radio"/> HAK Sylvie | <input type="radio"/> ABSTENTION |

**Les bulletins illisibles ou comportant des ratures ou plusieurs cases cochées seront déclarés nuls*

Le représentant élu aura l'obligation d'informer par tous moyens les syndicats et l'ensemble de la profession sur tous les sujets relatifs à l'activité de la recherche privée.